

ADOPTER

Aujourd'hui, on considère que l'adoption est d'abord une mesure de protection d'un enfant privé de famille. Tout projet d'adoption doit donc privilégier les besoins de cet enfant, ses intérêts et ses droits. Quant au désir des adultes de créer une famille ou d'agrandir la leur par l'adoption, ce n'est pas un droit en soi ; il doit dès lors s'inscrire dans un dispositif de cheminement balisé par des principes éthiques reconnus par les conventions internationales et la législation belge. En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est la Direction de l'adoption qui est chargée de la mise en oeuvre de ce dispositif, y compris la préparation des candidats, l'agrément des organismes d'adoption et la supervision de toute situation d'enfant confié en adoption. Tout au long de ce cheminement, les candidats adoptants et les familles ont l'occasion de rencontrer des professionnels spécialisés et expérimentés, chargés de les soutenir dans l'accès à la parenté adoptive mais aussi dans l'exercice de cette forme particulière de parentalité. La préparation est la première étape, obligatoire, de tout projet d'adoption. Elle permet d'informer et de sensibiliser les candidats adoptants afin qu'ils appréhendent au mieux les différents paramètres qui sont en jeu et les conséquences concrètes que l'adoption pourra avoir sur leur vie et celle de l'enfant. La préparation a pour but de les amener à transformer peu à peu leur désir d'enfant en un projet d'adoption réaliste et responsable. Mais ils devront s'armer de patience. En effet, la procédure d'adoption peut prendre plusieurs années avant d'être enfin concrétisée par l'arrivée de l'enfant.

Julie Rouffiange



en partenariat avec



Retrouvez "Air de familles", présenté par Anne Pochet, chaque semaine en TV sur



Mais aussi sur le Web:



onetvbe



@office.naissance.enfance



@onenfance



@ONEnfance



www.airdefamilles.be